



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etablissements

Question écrite n° 31430

Texte de la question

M Michel Noir appelle l'attention de M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur l'Institut national de recherche chimique appliquée. L'IRCHA se trouve aujourd'hui dans un état d'extrême précarité, sans conseil d'administration ni directeur général depuis plusieurs mois. Son avenir s'en trouve gravement menacé. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître toute information relative au devenir de cet institut pluridisciplinaire, spécialisé dans la protection de l'environnement et de la santé publique, les biotechnologies, la chimie fine et les matériaux composites. Le Gouvernement envisage-t-il une restructuration complète de cet établissement public de recherche dont les compétences sont unanimement reconnues ?

Texte de la réponse

Reponse. - Des différents rapports établis à la demande du ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur ce sujet, et en particulier de celui de M Balaceanu, il ressort que pour accomplir leurs missions de façon satisfaisante les équipes concernées de l'IRCHA, compétentes mais trop restreintes, doivent être associées à différents organismes œuvrant dans les mêmes domaines. Le maintien des conditions actuelles de fonctionnement de l'IRCHA, marquées par la précarité, ne saurait donc être satisfaisant ni en termes d'efficacité, ni en termes d'allocation des ressources de l'Etat, ni même pour les personnels confrontés depuis plusieurs années à un avenir incertain qui obère leurs perspectives individuelles. Des lors, le représentant du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire a fait part au conseil d'administration de l'IRCHA, réuni le 5 juillet, des éléments de cette analyse et des orientations qu'elle implique inévitablement, notamment en matière d'évolution structurelle. Dans le domaine de la recherche sur l'environnement (écotoxicité, pollution de l'air) les équipes concernées de l'IRCHA ont vocation à être intégrées au nouvel Institut national de recherche sur l'environnement industriel et les risques (Ineiris) créé à partir du Centre de recherches des Charbonnages de France (Cerchar), et placé sous la tutelle du secrétariat d'Etat à l'environnement. Les autres personnels pourront rejoindre, s'ils le souhaitent, différents organismes intéressés dont les activités sont directement connexes et où ils seront en mesure de mieux valoriser leurs compétences. Les dispositions opérationnelles correspondantes, qui prendront pleinement en compte les intérêts individuels de tous les agents, seront mises en œuvre dans les semaines à venir, afin de ne pas prolonger une situation transitoire, source d'incertitude et de démotivation pour les personnels concernés.

Données clés

Auteur : [M. Noir Michel](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31430

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : industrie et aménagement du territoire

Ministère attributaire : industrie et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juillet 1990, page 3327